tés actuellement s'élève à plus de cent.

Plusieurs arrestations ordonnées par la police n'ont pu être opérées, les individus recherchés ne se trouvant pas chez eux. Chez deux des inculpés on a découvert des cartouches de dynamite. Le juge civil continue son enquête. Le bruit court qu'il serait sur une piste sérieuse. On dit même que l'auteur de l'attentat sera déjà entre les mains de la justice.

Bien que l'attentat soit attribué aux anarchistes, quelques-uns supposent que l'auteur de cet attentat serait un fou.

Dans une auberge de la rue où a eu lieu l'explosion on avait tracé l'inscription suivante : « Tu as manqué; j'ai besoin de te voir, dis-moi le jour, l'heure, le lieu promptement. »

Cette inscription fut effacée par le patron de l'auberge. Mais l'inscription fait supposer que l'auteur de l'attentat a pu s'échapper par l'auberge.

On surveille d'une façon spéciale un blessé sur lequel on a des soupçons.

C'est un jeune mulâtre âgé de 15 ans. Ses déclarations contradictoires ont provoqué son arrestation et celle de Jean Roche.

On évalue à 50,000 le nombre des personnes qui ont assisté aux obsèques des victimes. Sur tout le parcours les reverbères étaient allumés et voilés de crêpe. La police en prévision d'un nouvel attentat, avait organisé une surveillance spéciale pendant les funérailles.

La plupart des bâtiments ancrés dans le port ont mis leur pavillon en berne.

A Madrid, la police fait d'actives recherches, car on suppose que les auteurs de l'attentat ont gagné la capitale.

Les recherches sont aussi très actives à Valence et à Sarragosse.

Plusieurs députés ont l'intention de déposer un projet de loi contre les anarchistes.

Barcelone, 10 juin. — Les détenus les plus surveillés sont le *chiffonnier français* Jean Roche et son ami le petit mulâtre. On considère aussi comme très importante l'arrestation d'un homme et d'une femme qui refusent de donner leur nom, ainsi que celle d'un anarchiste qui fit des souscriptions à la suite de l'exécution de Pallas.

Le nombre des blessés est de soixante-dix.

Un projet de loi contre les anarchistes

Madrid, 10 juin. — Dès la réunion de la Chambre, M. Silvela présentera un projet de loi contre les anarchistes; il demandera les mesures suivantes : 1° Condamnation à la déportation; 2° Prise de mesures préventives analogues à la loi de sécurité établie en Italie.

Au cas où le gouvernement présenterait un autre projet de loi, M. Silvela présentera un amendement.

On télégraphie de Cadix qu'une grande propagande anarchiste est faite dans cette ville. De nombreuses brochures révolutionnaires circulent; de grandes précautions sont prises et un service de surveillance spéciale a été établi à la gare.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE
EN BELGIQUE

A la Maison des ouvriers de Bruxelles. — Important discours de MM. Renkin et Carton de Wiart. — Discours sensationnel de M. le ministre du travail au Sénat. — M. Bara exécuté.

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 10 juin. — Une séance a eu lieu hier à la Maison des ouvriers de Bruxelles pour la proclamation officielle du résultat du poll de la Fédération démocratique catholique.

MM. Renkin et Carton de Wiart y ont prononcé des discours importants et habiles. Je sais avec quel intérêt vous suivez le mouvement démocratique catholique en notre pays et je sais aussi que vos démocrates catholiques sont en butte aux mêmes suspicions que les nôtres. C'est pourquoi vous aimerez sans doute de lire quelques-unes des déclarations des deux élus du poll de nos ouvriers catholiques. Leurs discours sont des discours d'union catholique et empreints d'un esprit de « conservatisme progressif » — s'il est permis d'accoupler ces deux mots — qui sont faits, semble-t-il, pour leur valoir l'adhésion de tous les catholiques dignes de ce nom.

M. Renkin a dit notamment :

« Il y a des divergences dans le parti catholique, mais elles n'atteignent jamais ce qu'il y a d'essentiel dans notre parti. On a cherché à répandre des équivoques, à représenter les hommes de la démocratie chrétienne comme des *socialistes d'une nouvelle espèce*. Tout notre passé proteste contre de semblables insinuations.

» Nous défendons notre liberté religieuse et les institutions nationales telles que les définit la Constitution; nous défendons la propriété qui est l'apanage nécessaire de la liberté.

» Les catholiques doivent, ainsi que l'a dit M. Beernaert, à Bruges, pratiquer une liberté sagement progressive. C'est de cette manière seule qu'ils défendront efficacement la société contre les socialistes. Nous acceptons le discours prononcé à Bruges par M. Beernaert; il peut être suivi par tous, conservateurs et démocrates. Nous suivrons M. Beernaert, qui ramènera la concorde dans le parti catholique et l'union de tous les cœurs chrétiens. »

Les paroles de ralliement autour de M. Beernaert ont été ratifiées par les applaudissements enthousiastes de l'assemblée, qui a acclamé le nom de l'éminent ministre d'Etat. M. Carton de Wiart s'est aussi réclamé de M. Beernaert.

« Nous voulons — a-t-il dit — propager les idées de la démocratie chrétienne; nous ne voulons pas de scission dans le parti catholique, mais nous avons tous compris que des temps nouveaux exigent des tactiques nouvelles. C'est pour agir sur les éléments nouveaux appelés à la vie politique que l'idée démocratique chrétienne devait triompher.

» Si nous défendons l'égalité politique et la représentation proportionnelle, c'est dans une préoccupation de justice.

» Nous défendons le repos dominical, nous voulons que le minimum de salaire pour lequel MM. Colfs et Mousset ont si vaillamment travaillé aujourd'hui, devienne la règle partout, que la cause des pensions et assurances ouvrières triomphe. Que la loi sur l'enseignement soit complétée par la répartition des subsides publics entre toutes les écoles au prorata de leur nombre d'élèves; que le régime militaire soit modifié conformément *aux aspirations populaires, que le volontariat* soit favorisé et que par la disparition progressive du militarisme, on arrive à la suppression des griefs des petits, que l'Etat intervienne davantage en matières agricoles, que les impôts frappant la consommation soient successivement remplacés par l'impôt sur les revenus.

» Telles sont les réformes principales à la réalisation desquelles nous nous consacrerons, si le scrutin du 5 juillet nous envoie au Parlement.

» Notre devise doit être : « Face à l'ennemi, face aux socialistes », avec lesquels les doctrinaires essaient de nous confondre, — *comme s'il n'y avait pas entre le socialisme* et la démocratie chrétienne un abîme que rien ne pourra jamais combler.

» Je vous convie à réunir tous nos efforts pour combattre les socialistes ainsi que le parti libéral modéré qui veut relever la tête et qui incarne l'égoïsme social.

» M. Beernaert a pris pour devise : Repos ailleurs! C'est notre devise aussi ! »

M. Beernaert, on le sait, jouit à un haut degré, bien qu'il soit l'initiateur de l'organisation sociale de notre pays, de la confiance de tous les hommes modérés et il apparaît à certains comme une sorte de trait d'union entre les éléments conservateurs des deux partis « cléricaux » et « anticléricaux ». Comment donc s'effrayer des tendances de MM. Renkin et Carton de Wiart, quand on les voit, en matière de politique sociale, prendre en quelque sorte le mot d'ordre chez M. Beernaert — un peu malgré lui, d'ailleurs ; car — et ceci est piquant — ce n'est pas un secret que M. Beernaert était défavorable à leurs candidatures.

***

Ce que M. Beernaert a dit à Bruges (et dont vous aviez, avec beaucoup de clairvoyance, saisi tout de suite la portée, puisque vous en avez fait, il y a quelques jours, le sujet d'un article) devient, semble-t-il, la parole de ralliement des catholiques aux présentes élections.

***

M. Nyssens, ministre de l'industrie et du travail, s'est aussi placé sous leur égide dans le magnifique discours qu'il a prononcé aujourd'hui, au Sénat, en réponse aux attaques que M. Bara avait, à propos de la loi sur les règlements d'atelier, dirigées contre la législation sociale due au gouvernement catholique.

La démocratie catholique applaudira avec toute la droite du Sénat, qui se trouve ainsi, qu'elle le veuille ou non, en accord avec elle, aux déclarations généreuses de M. Nyssens. Celui-ci, en même temps qu'il défendait l'œuvre sociale du gouvernement, stigmatisait de maîtresse façon la politique négative dont M. Bara s'est fait l'organe et qu'il est, d'ailleurs, seul à représenter. Car M. Nyssens l'a admirablement montré. M. Bara, par son manchestérianisme radical, en est arrivé à se trouver tout à fait isolé dans son propre parti.

Le Congrès libéral de l'an dernier a porté à son programme toute une série de réformes ouvrières que le gouvernement a ou va réaliser — ces réformes mêmes que raille M. Bara; un grand nombre de députés et sénateurs modérés ont été élus sur ce programme. Il y a plus: dans ses déclarations électorales, lors des élections de Tournai, M. Bara lui-même s'est prononcé pour plusieurs de ces réformes, mais en ajoutant qu'elles ne pouvaient porter des fruits que sous un gouvernement anticlérical.

Si M. Renkin ou M. Carton de Wiart avaient été à la place de M. Nyssens, ils n'auraient pas parlé autrement. Pourquoi donc ces craintes à leur égard chez nos conservateurs catholiques ?

Le discours de M. Nyssens a été une exécution terrible de M. Bara, et la journée d'aujourd'hui comptera parmi les plus mauvaises qu'ait eu à subir ce vieux parlementaire qui essuye depuis tant d'années le feu de l'ennemi. Lui, qui, comme on dit, retombe toujours sur ses pattes, avait cette fois les pattes en l'air; et après le discours de M. Nyssens, il a disparu du Sénat. Aucun de ses amis n'a pris la parole à sa place pour essayer de le défendre. C'est bien un isolé, tout à fait un isolé.

Le discours de M. Nyssens ne manquera pas d'avoir un retentissement très important au point de vue électoral. C'est pourquoi les lignes que je viens de lui consacrer trouvaient leur place dans cette lettre sur la campagne électorale en Belgique.

L'INDUSTRIE LAINIÈRE AU JAPON

L'industrie lainière, dit un rapport consulaire belge, a *fait* quelques progrès au Japon, mais elle est encore à ses débuts. Grâce au bon marché de la main-d'œuvre, on fabrique, au moyen de matières premières importées, des draps militaires et pour la marine, à des prix qui leur ont permis de supplanter les articles importés. Le grand manteau de cavalerie se paye 6 yens tout façonné. On fabrique encore des couvertures de cheval, qui servent plutôt aux hommes qu'aux bêtes, des couvertures de voyage et de lit. Les couvertures (genre couverture de cheval) sont rouges ou vertes, bordées de lignes noires; elles valent 1.40 yen la pièce.

Le centre de la production est Tokio, mais elle ne suffit pas aux besoins de la consommation indigène. On importe chaque année de grandes quantités de couvertures de Liverpool et de Manchester; il en vient aussi d'Allemagne. Les Japonais n'aiment pas beaucoup la couverture de coton, on n'en voit presque pas. La couverture de voyage vaut, en moyenne, 3 yens la pièce. La couverture de *lit* est bonne, il y en a de fort belles, mais elles ne sont pas employées par le peuple japonais, qui se couvre la nuit de *futon*, espèces d'édredons bourrés de coton ou d'ouate. La pièce, bordée de dessins bleus se vend 7 yens, soit 0.75 la livre; le produit importé est de 25 p. c. plus cher.

Les châles communs valent de 1.80 à 3 yens.

Les Japonais se sont mis à fabriquer de la mousseline et de la flanelle blanche et coloriée; on dit la qualité bonne, mais la production en est encore très minime. Jusqu'à présent l'importation ne s'est pas ressentie de cette concurrence.

Quant aux draps unis et aux draps mélangés pour costumes complets, les Japonais ne les fabriquent pas encore, parce que les indigènes éprouvent une certaine répugnance à revêtir le costume européen. Il y en avait pourtant quelques spécimens à Kyoto, mais ils provenaient de Russie, et on se demande pourquoi ils figuraient dans une exposition nationale.

Les teintures pour étoffes, fabriquées au Japon, sont légèrement en progrès, mais, sauf pour la teinture bleue à l'indigo, elles ne constituent pas une concurrence bien dangereuse pour les produits étrangers. La teinture à l'aniline notamment s'importe beaucoup, principalement d'Allemagne.

L'industrie du vêtement européen n'a pas fait grand progrès, ses produits manquent de solidité ; toutefois, l'ouvrier japonais est habile et ne confectionne pas mal s'il est surveillé de près; il excelle dans la confection des uniformes, tant militaires que civils, et cela à des prix 50 0/0 moins élevés que les nôtres.

La fabrication des chapeaux de feutre et des chapeaux de paille est très développée au Japon ; les chapeaux de feutre ne sont pas fort bons et leur forme laisse beaucoup à désirer, on les paye de 0,75 à 2 yens la pièce. En 1895, on a exporté 34,861 chapeaux de feutre valant 49,818 yens.

NOUVELLES DU JOUR

Les essais du cuirassé « Carnot », à Toulon Résultat désastreux

Paris, 10 juin. — D'après une dépêche de Toulon adressée au *Soir*, et que nous enregistrons sous réserves, les essais du cuirassé *Carnot* ont eu un résultat désastreux.

Quoi qu'il manque à bord un poids de 5 à 600 tonnes, en hommes, munitions, projectiles, etc., il aurait déjà dépassé la ligne de flottaison.

D'autre part, sa cuirasse, qui devait être à 1 mètres 50 au-dessus de l'eau, se trouve être au contraire à 1 mètre 50 au-dessous.

La dépense qui, d'après le cahier des charges, devait s'élever à 27 millions, dépasserait 30 millions, etc., etc.

Le *Soir* ajoute que les renseignements qui lui sont télégraphiés ne sont pas confirmés au ministère de la marine.

Epouvantable situation en Crète. — Pillages et incendies. — Eglises mises à sac

Paris, 11 juin. — *L'Agence Nationale* publie la dépêche suivante ;

« Athènes, 10 juin. — La situation en Crète empire de jour en jour.

» *Les autorités restent indifférentes ou plutôt sont impuissantes* à empêcher le pillage, et les incendies, et à réprimer les nombreuses atrocités que les Musulmans et surtout les soldats réguliers commettent sans interruption.

» Dimanche, les soldats ont mis deux églises à sac dans les villages de la province de Kidonnion ; ils ont foulé aux pieds et brûlé les images, la croix, le ciboire.

» Hassan-Pacha a mis le feu à tous les villages chrétiens dans les provinces de Kissano et de Kidonias.

» Ces horreurs fanatisent les Crétois qui se sont repliés dans les montagnes avec le comité insurrectionnel qui organise la résistance.

» A l'attaque de Csivara, les Turcs ont perdu 140 hommes tués ou blessés, dans les combats de Kamissjano et de Séprona ils ont perdu plus de 150 hommes.

» Si la situation actuelle se prolonge, l'insurrection s'étendra à la Crète toute entière, et les mesures de pacification si assidument conseillées par les puissances deviennent inutiles.

» Des centaines de réfugiés continuent à arriver à Athènes excitant l'opinion publique par la description des atrocités que commettent les Turcs.

» Aujourd'hui, à Athènes, dans une réunion organisée par les Crétois, M. Stais, député de l'opposition, a blâmé l'inaction du gouvernement. Il a supplié les manifestants de réagir contre la politique d'abstention.

» Les manifestants ont organisé un comité pour appuyer l'insurrection ».

La saisie des salaires

La septième Chambre civile de la Seine vient de trancher une question sur laquelle les juges de paix étaient divisés.

Le tribunal a décidé que la loi de 1871 sur la saisie des salaires n'a point d'effet rétroactif. Toutes les saisies faites avant la loi et suivies d'assignation seront donc jugées par le tribunal civil et non par les juges de paix.

Le traitement d'un maire collectiviste

Dans sa séance de lundi, le Conseil municipal de Montluçon a émis un vœu portant de 3,000 à 5,000 fr. le traitement annuel de M. Dormoy, maire collectiviste.

Le rendement des impôts

Paris, 10 juin. — L'administration des finances publie le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de mai 1896.

Il en ressort que, par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur l'impôt de 4 0/0 sur les valeurs mobilières, 84.500 ; les contributions indirectes, 1.348.000 ; les monopoles, 2.059.000. Les moins-values portent sur l'enregistrement et le timbre, 7.538.500 ; les douanes, 1.420 000 ; les sucres, 520.000 fr.

Par rapport au mois de mai 1895, il y a augmentation : sur le timbre, 1.404.000 ; les douanes, 1.290.000 ; les monopoles, 1.277 000. Il y a diminution : sur l'enregistrement, 7 233.000 ; les contributions indirectes, 513.000; les sucres, 1.487.000.

Le retour en France du commandant Patrice de Mac-Mahon et de sa femme, la princesse Marguerite d'Orléans.

Paris, 10 juin. — Le commandant Patrice de Mac-Mahon est arrivé aujourd'hui en France avec sa femme, la princesse Marguerite d'Orléans. Le commandant de Mac-Mahon revient d'Algérie, où il est allé voir son frère.

Le procès de Mlle Couedon

Paris, 10 juin. — MM. Perreux et Vossion, rédacteur du *Jour*, ont été condamnés chacun à 25 francs d'amende et 100 francs de dommages-intérêts en faveur de Mlle Couedon, pour diffamation.

Réunion de la Commission du travail

Paris, 10 juin. — *La Commission du travail* a entendu aujourd'hui le rapport de M. Bouge, sur la proposition Vaillant relative à la situation des ouvriers pour les travaux des villes, des départements et de l'Etat.

M. Bouge y conclut énergiquement contre la loi de huit heures et le minimum de salaire et condamne les théories socialistes et collectivistes. — On, sait que la Commission s'est déjà prononcée pour l'abolition du marchandage et le repos hebdomadaire.

Le nouveau fusil

Paris, 10 juin. — Plusieurs journaux ont annoncé qu'on allait donner un nouveau fusil à nos soldats.

Ainsi présentée la nouvelle est inexacte. On poursuit en ce moment des études en vue de doter l'armée de cette arme idéale.

Il est bon de dire que si le Lebel, dont l'adoption remonte déjà à dix ans, est depuis longtemps condamné à disparaître, ce serait chose faite si l'on ne reculait devant la dépense de 150 millions qu'exigeraient la fabrication du nouvel armement de l'infanterie et le remplacement des cols de cartouches de mobilisation.

Les anciens combattants de 1870

Paris, 10 juin. — La commission d'initiative a décidé de prendre en considération la proposition de M. Georges Berry relative à la création d'un insigne pour les combattants de 1870.

L'annexion de Madagascar

Paris, 10 juin. — La commission de Madagascar a entendu et approuvé aujourd'hui le rapport de M. Le Myre de Vilers concluant à l'approbation du projet de loi déclarant Madagascar colonie française. Le rapport sera déposé demain sur le bureau de la Chambre. On demandera que la discussion soit fixée à lundi prochain.

Les courses d'Auteuil

Paris, 10 juin. — Prix de l'Aubépine : 1er, Philocléon, 2e, Belle Lurette; 3e, Carabinero. — Prix Fould : 1er, Dauphine; 2e, Tropique; 3e, Jongleur. — Grande course de haies d'Auteuil: Heurtebise, Lebaudy 1er, Count Schomberg; 3e, Hésonvy, Rapallo. — Prix de la Tamise : 1er, Folâtre; 2e, Austerlitz; 3e, Bayard II. — Prix de Bretagne: 1er, Imperator; 2e, Seigneur de Mieux; 3e, Saint-Barnabé. — Prix Mortemart : — 1er, Québec; 2e, Premier Né; 3e, Pérékop.

Le brigandage en Turquie

Constantinople, 10 juin. — M. Cambon, notre ambassadeur, a eu une entrevue avec le ministre des affaires étrangères au sujet de l'enlèvement par des brigands de notre *compatriote* Mme Branzeau, femme du fermier des bains Jalova.

M. Cambon a reçu l'assurance que la Porte prendrait à sa charge la rançon demandée par les brigands et qu'il n'y avait à rien à craindre pour la vie de Mme Branzeau.

Une proclamation de Ménélik

Aden, 10 juin. — Ménélik, dès sa rentrée au Choa, a publié une proclamation disant qu'il était prêt à rendre les prisonniers italiens contre la reconnaissance écrite de son indépendance et à se maintenir lui-même dans les limites de la ligne Mareb-Belessa, sans prêter aucun concours aux Derviches contre les Italiens et les Egyptiens.

Le roi ajoute qu'il veut se consacrer entièrement au développement pacifique de son empire.

La Triple Alliance. — Déclarations de M. Goluchowski à la commission du budget de la délégation autrichienne.

Budapest, 9 juin. — A la commission du budget de la délégation autrichienne une vive discussion s'est engagée hier.

M. Kramar préconise l'accord avec la Russie pour la politique en Orient, et critique l'insistance du message royal au sujet de la Triple Alliance.

MM. Wurmbrand, Barenther et Russ plaident chaudement en faveur de la Triple-Alliance, qui est la meilleure garantie de paix.

M. Zedwitz recommande la prudence dans les mesures de protection des chrétiens en Turquie, car un excès d'énergie dans la protection est plutôt défavorable aux chrétiens, *l'expérience en a été faite*.

Le ministre Goluchowski a pris deux fois la parole, il a tout d'abord repoussé l'insinuation de la question de M. Kramar qui s'emblait indiquer que l'intimité des relations entre les puissances de la Triple alliance avait pu préjudicier les rapports de l'Autriche-Hongrie avec les autres puissances. Le ministre, se référant à l'exposé, dit *que le fil dont parla M. Kramar* (et qui est le lien de la Triple alliance) n'est pas du tout cassé, mais que ce lien existe après comme avant. A une question de M. Kramar, au sujet de savoir si la Triple alliance a été renouvelée, le ministre répond que jusqu'ici la nécessité d'un renouvellement ne s'est pas fait sentir, le texte publié en 1888 est intact, et le traité continue par reconduction.

Cela réduit à néant toutes les conclusions que l'on pourrait tirer d'un renouvellement s'il avait eu lieu. Au sujet de l'attitude politique de l'Autriche-Hongrie vis-à-vis des différends anglo-allemands, nous n'avons pas à nous en mêler quelque vif que puisse d'ailleurs être notre désir de voir ces deux grandes puissances vivre en bonne harmonie.

De même que nous n'avons pas eu davantage de motifs de prendre position dans le soi-disant conflit d'intérêts entre l'Angleterre et la Russie.

A la question de M. Wurmbrand, le ministre répond : « *Il ne faut pas interpréter le passage du message royal* relatif à l'attitude ferme et résolue de la Triple Alliance dans le sens de l'existence d'un programme défini au sujet de notre politique en Orient.

» La Triple Alliance a la paix pour objectif; il va de soi que nous nous mettions tout d'abord d'accord avec nos amis les plus intimes sur les mesures à prendre dans *l'intérêt de la paix*.

» La fixation d'une politique déterminée en Orient qui *se référeraient à la sauvegarde des intérêts de l'un* ou l'autre contractant serait contraire au caractère défensif de l'alliance, quoique chaque signataire soit fondé à compter sur l'amitié et l'appui de ses alliés non seulement pour le maintien de la paix, mais encore pour sa politique en général. »

Le rapporteur, M. Dumba, déclare être pleinement satisfait du message royal et des explications du ministre : « Nous félicitons M. Goluchowsky, dit-il, d'avoir, dès la *première année de sa fonction*, développé énergiquement et avec succès la politique de paix, nous lui exprimons notre entière confiance dans cette voie. »

LES LAINES ET LES LAINAGES A BOSTON

(SUITE)

J'ai dit en commençant que la question des laines présentait, à l'heure actuelle, à Boston, un intérêt tout particulier. En effet, il s'est agi ni plus ni moins que de fermer complètement le marché à toutes les laines indigènes, par conséquent de mettre à la porte tous les courtiers de Liverpool, sauf pour quelques qualités exceptionnellement belles. Le 25 décembre dernier il a été en effet présenté à la « House of Representatives » un nouveau tarif dont la dénomination était comme suit : « Un tarif pour augmenter temporairement les revenus du gouvernement et combler un déficit. » La caractéristique de ce tarif était la prohibition dont il frappait les lainages étrangers par un droit de 60 0/0. Les lainages n'étaient pas non plus épargnés et principalement les articles de fantaisie; dus en grande partie à l'importation française. Affolés par la menace de ces nouveaux droits, les courtiers en laines qui avaient des stocks à leur compte se sont empressés de baiser leurs prix pour s'en débarrasser le plus vite possible, ce qui amena une débâcle d'une assez grande importance.

Le bon marché des laines étrangères et des laines indigènes qui ont atteint en novembre 1895, leurs cotes les plus basses, a incité fortement les fabricants à l'achat. Beaucoup se sont rendus acquéreurs de lots très importants : les Washington Mills C°, une des premières fabriques de draps de Lawrence (Massachusetts), acheta d'un seul coup 20.000 balles. Cependant les droits ne furent pas votés; les courtiers en avaient été quittes pour la peur cette fois. Les manufacturiers en possession d'aussi énormes stocks sont eux-mêmes en ce moment dans une position assez critique : ils fabriquent le moins possible dans la peur de nouvelles lois de douane qui peuvent, d'un jour à l'autre, être ratifiées par le Congrès et changer complètement les conditions de leur fabrication. Quelques-uns parmi les plus faibles ont même été obligés de clore leurs usines. Le marché des laines est lui-même en ce moment, à Boston, dans un marasme complet. L'on en jugera par l'article suivant, extrait du *Textile World*, en date du 1er mars.

« Les ventes en laines pendant le mois de février ont atteint leur plus bas point pendant les 5 dernières années, sauf en 1894. La tendance à la hausse des marchés étrangers détermine les détenteurs de stocks ici à patienter, conséquemment, cette inactivité ne présente, n'amène aucune concession. De plus, l'animation du marché a encore diminué pendant ces 2 dernières semaines. Il se pourrait que l'accumulation des laines étrangères non vendues ici amenât une dépression pendant les mois suivants. La faiblesse générale du marché lainier de Boston y a influé d'une manière générale sur les affaires. L'énorme stock de laines que les fabricants ont en mains, provenant de la dernière récolte ainsi que la fermeture de plusieurs manufactures de lainages ne sont pas faits pour relever les prix. Si même les usines continuent à fermer, comme quelques-unes l'ont fait où à ne travailler qu'un nombre d'heures restreints comme elles le font toutes, une grande quantité de laines étrangères devra être réexportée. Il a donc beaucoup à appréhender sur la situation du mois prochain. »

La hausse toujours croissante des laines à Roubaix, Londres, Anvers, pendant cinq mois consécutif a eu ici la répercussion la plus fâcheuse : les hauts prix qui continuent à être côtés et ne menacent pas de vouloir fléchir, maintiennent et aggravent encore la situation. Les courtiers étrangers se trouvent ici en présence de stocks qui, jamais, n'ont eu une importance aussi considérable. L'on en jugera par le tableau suivant donnant la valeur des stokcs pendant plusieurs années consécutives : l'on y remarquera que le stock de 1896 est double de celui de 1895 pour les laines importées :

	Stock de laines indigènes en livres anglaises	Stock de laines importées en livres anglaises
	—	—
1884...	20.601.400	3.762.000
1885...	26.435.800	2.713 600
1886...	18.274.400	5.831.000
1887...	26.264.0.0	2.444.000
1888...	30.277.000	1.556.000
1889...	17.165.100	1.691.000
1890 ..	24.394 400	5.416.400
1891...	24.635.000	3.163.300
1892...	29.394.500	3.556.100
1893...	29.747.500	3.368.000
1894...	37.053.000	5.548.500
1895...	31.823.000	5.835.000
1896...	44.878 000	10.076.500

Il y a donc environ, en ce moment, à Boston 55 millions de livres de laine en stock. Ce stock n'est, d'ailleurs, pas près de diminuer, les fabricants ne produisant que pour leurs besoins immédiats et se tenant toujours sous la plus grande réserve. Voici donc quelle est la situation des courtiers étrangers : ils se trouvent en présence de fabricants possesseur d'énormes stocks pour la plupart, sans espérance prochaine de les voir diminuer et avec des prix très élevés, beaucoup plus élevés que ceux de novembre ou de décembre dernier : ils n'ont donc que peu d'espérance en la situation actuelle et attendent impatiemment la solution de cet état de choses.

Le tableau suivant donne la valeur des importations de laine pendant 26 années consécutives :

	Livres.
1870....................	49.230.200
1871....................	66.058.100
1872....................	122 256.500
1873....................	85.496.100
1874....................	49.939.500
1875....................	54.901.700
1876....................	44.642.800
1877....................	42.171.100
1878....................	48.449.100
1879....................	39.005.100
1880....................	128 131.500
1881....................	55 964.236
1882....................	67.861.700
1883....................	70 575.500
1884....................	78.350.600
1885....................	70.596.100
1886....................	129.084.900
1887....................	114.038.100
1888....................	113.058.500
1889....................	126.487.500
1890....................	105 431.2 0
1891....................	129.303.600
1892....................	148.670.600
1893....................	172.433 800
1894....................	55 452.500
1895....................	206.033.900

Comme on peut le voir, après l'année 1894 qui a été très mauvaise, l'importation de 1895 est environ quatre fois plus forte.

De nouveaux tarifs douaniers sont en préparation et peuvent être présentés d'un moment à l'autre devant le Congrès. Cette question est donc pleine d'actualité. C'est ou la conservation ou l'anéantissement de l'industrie lainière de ce pays et ces mesures frapperont tout particulièrement la Nouvelle-Angleterre. Imposera-t-on les laines ou les laissera-t-on entrer en franchise?

Cherchera-t-on à développer l'élevage ou l'industrie? *That is the question*. Les partis y sont intéressés et probablement se défendront bien tous deux. C'est un nouveau terrain de combat qui vient s'ajouter à la grande lutte de l'est contre l'ouest, de l'industriel contre l'agriculteur, du commerçant contre le propriétaire de mines d'argent ou contre le « squatter. » Qui l'emportera?

Des lainages. — Après l'industrie cotonnière, la première et de beaucoup la plus importante qu'ait vu naître la Nouvelle-Angleterre, l'industrie qui présente ensuite le plus grand développement, est celle qui s'occupe de la fabrication des lainages, des « Woollens », d'une manière générale. Les principaux centres de cette industrie qui semble n'avoir suivi que de très loin celle du coton sont tous situés dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre et plus particulièrement dans les Etats de Massachusetts, de Rhode Island et du New Hampshire : le Vermont et le Maine sont complètement dépourvus de fabriques.

Les fabriques les plus importantes de lainages sont situées à Fall River et à Providence (Rhode-Island), à Lowell et à Lawrence (Massachusetts) à Concord (N. Hampshire). Contrairement à ce qui s'est produit pour l'industrie du coton, aucun des capitaux de l'est n'est sorti de sa sphère et n'est allé fonder des manufactures dans le sud et dans le sud-ouest à proximité des matières premières, soit importées, soit indigènes.

(*à suivre.*)

ELIE PERRET,

Titulaire d'une bourse commerciale de séjour à l'étranger.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du 6 juin 1896

Présidence de M. Eugène JOURDAIN, *Président*.

En ouvrant la séance, M. le Président exprime les vifs regrets qu'éprouve la Chambre de Commerce de la perte de l'un de ses membres les plus dévoués et les plus assidus, M. Paul Dubrule. Une copie de la délibération sera adressée à la famille du regretté défunt.

***

Parmi les journaux, revues, bulletins de Chambres de commerce parvenues depuis la dernière séance, M. le président signale plus particulièrement à l'attention de l'assemblée : *un article de la Réforme Economique* relatif aux contraventions industrielles, un rapport consulaire traitant des cachemires vendus aux Etats-Unis, le relevé des arrivages de laines publié par la Chambre de commerce de Dunkerque : le tarif douanier de la République Argentine, inséré aux Annales du Commerce extérieur: les notes explicatives du tableau des droits sur les fils et tissus, émanant de la Direction Générale des Douanes; divers documents de statistiques, etc.

***

LES AVIS DE PROTÊTS. — La Chambre de Commerce, reconnaissant les graves inconvénients qui résultent pour le tireur d'une traite de l'ignorance dans laquelle il se trouve le plus souvent du protêt de cette traite, se joint au vœu exprimé par le Syndicat de l'industrie du cuir de la région du Nord, et tendant à ce que « l'huissier appelé à dresser un protêt soit tenu d'avertir le tireur dans le délai de 24 heures, avec autorisation d'ajouter 0 *fr. 25 c. aux frais habituels*.

***

LISTE DES ÉLECTEURS A LA CHAMBRE DE COMMERCE. — La Chambre de Commerce désigne M. Edouard Flipo-Bouchart pour faire partie de la commission de révision de la liste des électeurs à la Chambre de Commerce.

***

LA NÉGOCIATION DES RÉCÉPISSÉS DU CHEMIN DE FER. — La Chambre de Commerce émet un avis défavorable à un projet qui aurait pour but de rendre négociables les récépissés du chemin de fer.

***

LE PROJET DE LOI SUR LES CHAMBRES DE COMMERCE. — *Il est donné acte à M. le Président de sa communication* du projet de loi relatif aux Chambres de Commerce, adopté par le Sénat dans ses séances des 10 et 26 mars 1896.

***

QUESTION DU CONDITIONNEMENT. — Après un exposé de l'état actuel de la question, la Chambre de Commerce prie son Président de faire une démarche officieuse près de M. le Maire afin de lui communiquer les listes de sous*criptions au capital d'une société projetée* en vue de l'installation d'un Conditionnement libre.

***

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL. — M. le Président analyse le rapport présenté à la Chambre des Députés par M. Gustave Dron, au nom de la Commission du Travail.

Après échange d'observations, la Chambre de Commerce, confirmant ses décisions antérieures, se prononce pour l'unification du travail à onze heures et la suppression du travail de nuit par deux équipes. Elle proteste *contre la limitation* à dix heures dans un délai déterminé, estimant que cette mesure, tant qu'elle ne sera pas le résultat d'une entente internationale, serait la ruine de l'industrie française qu'écraserait la concurrence de tous les autres pays.

***

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Sur l'exposé qui lui en est fait, la Chambre de Commerce examine le projet de loi adopté par le Sénat sur les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes. Elle donne son approbation à l'ensemble du projet, en insistant tout particulièrement pour le maintien de la restriction « à moins qu'il n'y ait eu faute *inexcusable* de la part de l'ouvrier » qui mitige le risque professionnel consacré par cette proposition.

Elle exprime aussi le vœu que dans la rédaction de l'article 1er, les mots « accidents survenus *par le fait* du travail ou à *l'occasion* du travail » soient remplacés par « accidents survenus *dans* le travail ou *par le fait du* travail *dans des industries réputées insalubres seulement*. »

Elle émet de plus l'avis que le délai de huitaine fixé par l'article 7 pour la transaction devant le juge de paix est trop court et que, sans prolonger outre mesure ce délai, on pourrait le fixer à un mois.

En ce qui concerne la fixation des indemnités, la Chambre de commerce accepte le projet du Sénat qui détermine, *pour cette fixation, un maximum et un minimum*.

La séance est levée à 6 h. 15.

Bulletin Météorologique

Roubaix, Mercredi 10 juin 1896

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
2 heure soir.	18° au-dessus	756 m/m	Variable.
5 » »	16° »	756 m/m	»
9 » »	15° au-dessus	756 m/m	»

Jeudi 11 juin 1896.

Minuit	14° au-dessus	756 m/m	Variable
1 heure matin	14° »	756 m/m	»
2 heures »	13° »	756 m/m	»

Paris. — Mercredi 10 juin 1896. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — La dépression du Cotentin s'éloigne vers les Pays-Bas et le Danemark (750 mm). Un mouvement secondaire s'est formé sur la Touraine. Le baromètre monte assez rapidement sur la Gascogne et la Bretagne et de fortes pressions s'avancent du large sur l'Espagne. Le vent est faible et variable sur la Manche, fort de l'ouest en Gascogne. Les pluies ont été générales sur l'ouest du continent et l'Italie. En France, on a relevé 36 mm. d'eau à Bordeaux, 30 à Saint-Mathieu, 12 à Limoges, 10 à Biarritz, 6 au Havre, 1 à Paris.

La température est restée à peu près la même qu'hier dans presque toutes nos régions. Ce matin, le thermomètre marquait -1° 9° à Christiansund, 15° à Paris, Biarritz, 21° à Alger, 24° à Athènes. En France, le temps est encore à la pluie avec température un peu basse. A Paris, hier, ondées. Moyenne d'hier, 9 juin, 15°3, inférieure de 1°1 à la normale. Depuis hier midi, température max. : 19°4; min. de ce matin, 12°3. — Baromètre à 7 heures du matin, 754 mm. 9. — A la tour Eiffel, max. 15°6.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

6 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX

Une visite au Musée de Roubaix. — La salle des collections. — Dans un précédent article, nous avons indiqué quelle était la situation du Musée et des collections qui y sont attachées ; nous avons aussi étudié dans quelle situation ce Musée se trouvait par rapport à la Ville et à l'Etat. Enfin, nous avions annoncé que dans un article suivant, nous examinerions l'installation intérieure du Musée et que nous passerions ensuite en revue les œuvres artistiques qu'il renferme. C'est ce que nous allons faire aujourd'hui.

Comme nous l'avons dit, le Musée se trouve dans les bâtiments de l'Ecole Nationale des Arts industriels. Les visiteurs entrent par la porte de la place Chevreul. L'Ecole s'ouvre par un magnifique vestibule s'étendant jusqu'au grand amphithéâtre.

A gauche et à droite, on aperçoit deux magnifiques colonnes de marbre rouge qui forment ornement.

A droite du vestibule est placé le vaste hall qui sert à l'exposition annuelle des travaux d'élèves. Nous ne dirons rien de cette salle, ni des objets qu'elle renferme : au mois de juillet aura lieu l'Exposition annuelle et nous aurons alors l'occasion d'en parler.

A gauche, se trouve un large escalier qui conduit aux étages.

Dans le vestibule se voient une belle reproduction de la fameuse « Vénus de Milo » et une cariatide détachée. A noter que, de chaque côté de l'entrée du grand amphithéâtre, se trouvent deux autres cariatides qui semblent soutenir le chambranle.

Trois niches sont creusées dans la muraille à laquelle est adossé l'escalier. Elles contiennent de belles statues : la première est celle du grand savant Chevreul, qui a donné son nom à la place qui s'étend devant l'Ecole ; la seconde est celle de Jacquart, l'inventeur de la fameuse mécanique ; la troisième celle de Josué Heilmann, qui inventa une machine pour le peignage de la laine.

Après avoir gravi l'escalier jusqu'au premier étage, le visiteur se trouve à l'entrée de la salle dite des collections. Elle s'étend au-dessus du hall du rez-de-chaussée.

Nous nous bornerons aujourd'hui à parcourir cette salle, remettant à un autre jour la visite du Musée Artistique situé au second étage.

La salle des « collections » mérite bien son nom. Elle renferme un nombre presque incroyable d'objets. Le spectateur s'étonne des travaux auxquels ont dû se livrer les administrateurs pour classer ces objets avec art et méthode.

A l'entrée se trouve un Cercle chromatique de 72 nuances et une série de gammes de vingt tons, le tout sur shappe. Ce sont des travaux remarquables d'élèves qui ont mérité de prendre rang dans les collections.

Vient ensuite à droite une vitrine. Elle renferme différents objets provenant du Palais de Saint-Cloud ; à noter les deux aiguilles en cuivre de l'horloge du Palais, des ferrures très bien ouvragées également en cuivre, quatre couronnes royales du même métal, enfin trois plaques de foyer en fer ciselé : l'une représente une danseuse s'accompagnant du tambour de basque, l'autre un cavalier, la dernière un écusson.

Ensuite, se faisant face, se voient les bustes de Théodore Descat, représentant du peuple de 1848 à 1867 et de M. Ernoult-Bayart, qui fut maire de Roubaix de 1860 à 1867.

Plus loin se trouvent quatre portes de chœur : elles proviennent de la même chapelle; l'autel se trouve dans le hall au rez-de-chaussée.

Près d'elles, le visiteur aperçoit deux bannières : l'une vient de la société orphéonique dite des « Bas de soie » et porte la date de 1865; l'autre, en moire, a été donnée en 1866, par l'empereur Napoléon III, à la société chorale « La lyre roubaisienne ».

Ces deux sociétés qui, aujourd'hui, n'existent plus, ont donné leurs bannières à la ville avant leur dissolution. C'est là une pensée qu'on ne peut qu'approuver : les donateurs ont évité ainsi que leurs bannières tombassent dans les mains des brocanteurs; ces bannières seront conservées en souvenir des sociétés disparues.

La *Grande-Harmonie* qui, elle, subsiste toujours, a suivi cet exemple : elle a confié à la Ville ses anciennes bannières, ses palmes, ses diplômes, ses médailles. Le visiteur se fait ainsi une haute idée de la valeur de cette société.

A côté de l'emplacement occupé par les trophées de la « Grande-Harmonie » sont placés les bustes de M. et de Mme Morel, les anciens peigneurs de la rue de Tourcoing.

Viennent ensuite des modèles réduits de diverses machines : une mécanique Crabée, don de M. Duriez fils ; une machine servant à alimenter une pompe de forage, don de M. G. Riche ; une pantisseuse de Galliatie, don de M. Ch. Juncker, et de nombreux métiers qu'il serait trop long d'énumérer.

La salle renferme, en outre, de magnifiques tapisseries de haute lisse; l'une d'entre elles, venant des Gobelins, représente la « France en buste »; elle est signée : Lenepveu et Cochery; une autre intitulée le « Manuscrit » est de Ehrmann et représente une jeune fille en train de prendre des miniatures sur la page d'un manuscrit.

Dans la partie centrale de la vaste pièce se trouvent des vitrines renfermant une grande quantité d'objets d'art ou simplement de curiosité.

Remarquons spécialement : une paire de lunettes datant du dernier siècle, l'enveloppe d'une lettre sortie en ballon pendant le siège de Paris, le 9 septembre 1870, un petit tissu représentant l'Alliance Russe : en haut une étoile rayonnante ; puis deux banderolles avec ces mots: «A la Russie» ! ; au centre, deux drapeaux aux couleurs russes et françaises. Ce tissu est un don de M. Guignardet, directeur de l'Ecole de tissage de Lyon.

Notons encore : un tout petit volume de trois centimètres de long sur trois de large. On ne croirait jamais que ce volume renferme gravés les ouvrages suivants ; *Paul et Virginie, Devoirs pour demoiselles et garçons, Calandrier pour 1793*. Ce petit livre qui pèse peut-être dix grammes, est illustré.

Dans une autre vitrine, MM. Bapst et Falize, anciens joailliers de la couronne, rue d'Antin, n° 6, à Paris, exposent de remarquables objets d'orfèvrerie qu'ils changent de temps en temps.

Presque à côté se trouvent une boussole datant du XVIIe siècle, et trois plaques en vieil argent dont l'une représente le couronnement de la Ste-Vierge.

En continuant notre promenade, nous apercevons dans une autre vitrine d'anciens peignes à la main pour merinos. Qu'il y a loin de ces instruments rudimentaires aux admirables machines d'aujourd'hui !

La salle renferme aussi une belle collection de monnaies et médailles qu'envierait plus d'un grand musée.

Complétons le récit de notre visite par l'énumération de quelques objets curieux : Mgr Delannoy a offert à la ville un « Lamba » de Madagascar, pièce de soie filée et tissée par les habitants du pays et la reproduction en moelle d'arbre d'un temple célèbre de Vichnon aux Indes. Cette réduction est un chef d'œuvre de patience.

Presqu'à côté, se voit la mise en carte d'un buste de vieille femme ; en-dessous le même buste a été tissé sur soie. L'ouvrage imite à s'y méprendre la gravure imprimée : il paraît même que beaucoup de visiteurs passent distraitement devant lui, sans soupçonner sa valeur.

Au bout de la salle sont deux panneaux peints sur toile qui font partie de la décoration du Palais de l'Elysée : le premier représente une aiguière et des fleurs ; l'autre des fleurs, des fruits et des oiseaux.

Non loin de là, sont placées des tapisseries de Beauvais et les modèles imprimés des plus belles pièces du garde-meuble.

Au-dessus, pendus à la muraille, se trouvent deux drapeaux, deux vieux souvenirs roubaisiens : l'un, tricolore, est celui de la Garde nationale en 1848, l'autre, blanc, celui des sapeurs-pompiers en 1822.

Mais voici notre visite terminée. Dans un prochain article, nous passerons en revue le Musée artistique du deuxième étage.

L'enterrement d'un étudiant. — Mercredi, à dix heures du matin, ont été célébrées, en l'église du Sacré-Cœur, les obsèques de M. Léon-Désiré Dupont, ancien élève du collège Notre-Dame des Victoires et étudiant en médecine à la Faculté officielle de Lille. M. Dupont était âgé de vingt-trois ans et quatre mois.

Plusieurs professeurs de la Faculté et une cinquantaine d'étudiants avec leur drapeau assistaient aux funérailles.

Nous avons, en outre, remarqué dans la nombreuse assistance MM. Mulliez, bourgmestre de Mouscron, et le docteur Méplaux, de Lens.

M. de Lapersonne, doyen de la Faculté, avait envoyé à la famille une lettre de condoléances dans laquelle il s'excusait de ne pouvoir assister aux funérailles.

M. Dupont, qui était fils unique, a succombé aux suites d'une affection pulmonaire contractée au service durant les dernières manœuvres.

Au cimetière trois discours ont été prononcés : dans le premier, M. le professeur Folet a montré M. Dupont, étudiant intelligent et laborieux. Il a rappelé que M. Dupont avait contracté la maladie, dont il est mort, au service du pays.

M. Labousse a ensuite parlé au nom des étudiants. Il a vanté l'affabilité et le bon caractère du défunt et a dit que tous les étudiants conserveraient de lui le meilleur souvenir.

Enfin, M. le docteur Rousseau a pris la parole au nom des nombreux amis que M. Dupont possédait à Roubaix et à Tourcoing et a prononcé le dernier adieu devant la tombe entr'ouverte.

Un lézard dans le corps d'une femme. — Dans notre numéro d'avant-hier, nous avons raconté, à titre d'information, la singulière histoire d'une dame S... qui, après avoir pris une potion contre le ver solitaire, aurait expulsé un lézard vivant.

Certains de nos confrères se sont montrés sceptiques et nous ont cité l'avis de plusieurs médecins déclarant le fait impossible.

Nous avons nous-même consulté une autorité médicale de Lille qui a partagé cette opinion.

Cependant, nous nous permettrons de faire observer que la sincérité de la personne qui nous a affirmé la chose ne peut être mise en doute.

De plus, certains détails que nous ne pouvons reproduire ici semblent témoigner en faveur de la véracité du fait.

En outre, nous répétons qu'un docteur de la ville se livre à une sérieuse enquête dont il communiquera les résultats à l'Académie de médecine.

Nous attendrons donc pour nous prononcer définitivement, les conclusions de son rapport.

Les Anciens Combattants de Crimée organisent pour le 14 juin, au café Gambrinus, 2, rue du Pays, une tombola qui sera tirée à six heures du soir.

Tous les patriotes voudront donner aux vieux Combattants de Crimée un témoignage de sympathie, en assistant à cette réunion. Voici, d'ailleurs, la liste des lots déjà reçus :

Un porte-fruits, de Mme veuve Constantin Descat ; Miroir à trois faces, de M. Eugène Motte ; Jardinière, de M. Julien Lagache ; Quinze francs en espèces, de M. le comte de Montalembert ; Service à bière, de M. P. Destombes ; Album Congo, de M. Vaissier ; Porte-cahier de musique, de M. E. Martin ; Vase faïence de St-Amand, de M. P. Watinne ; Dix francs en espèces de M. le comte de Montalembert; Une douzaine de couteaux, d'un ancien combattant de Crimée ; Deux boîtes savon Paris-Chicago, de M. V. Vaissier ; *Un tableau au crayon*, de M. V. Bulteau ; Deux boîtes savon Carnot, de M. V. Vaissier.

Réveille-matin tour Eiffel, de M. de Callenstein; Deux boîtes savon Congo, de M. V. Vaissier; Porte-cartes, de M. E. Motte; Deux boîtes savon Montespan, de M. V. Vaissier; Un service à asperges, de M. E. Martin; Deux boîtes savon Langage des Fleurs, de M. V. Vaissier; Trois volumes, de M. P. Despatures; Deux boîtes savon Fleur de Lékélé, de M. V. Vaissier; Six *photographies*, de M. Quequin; Deux boîtes savon du Congo, de M. V. Vaissier; Descente de lit, de M. Dujardin; Deux boîtes savon Paris-Chicago, de M. V. Vaissier.

La femme aux cerises, de M. Emile Marcy; Deux boîtes savon Carnot, de M. V. Vaissier. Un pot onguent de pied pour chevaux, de M. E. Delys; Deux boîtes savon fleur de Lekéle, de M. V. Vaissier; Un volume, de M. Géroudal; Deux boîtes savon Langage des fleurs, de M. V. Vaissier; Un pot à bière, de M. J.-Bte Lhoest; Deux boîtes savon Montespan, de M. V. Vaissier; Deux statuettes, de M. Maria Vervaeck; Une tirelire, de M. Ch. Hendreickx; Cinq francs en espèces, des Combattants de Crimée; Le drapeau, des anciens militaires de Tourcoing: Le cheval de Marly, de la société des anciens sous-officiers français.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP**, rue du Bois, 13, à Roubaix et dans les dépôts succursales. (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page*).

Une saisie au Minck. — Mercredi matin, M. Mesplomb, sous-inspecteur des denrées alimentaires, a saisi, au Minck, 150 kilogs de maquereaux reconnus impropres à la consommation publique.

Un acte de probité. — Une fillette de quatorze ans, Eugénie Morghem, dont les parents habitent rue du Cartignies, a trouvé un porte-monnaie contenant une somme de 17 fr. 95, qu'elle s'est empressée de déposer au commissariat de la rue Saint-Joseph. Le propriétaire est venu le réclamer quelques instants après.

Librairie du « Journal de Roubaix ». — Correspondance dans toute les circonstances de la vie par la baronne Staffe. 41330

Croix.—*Résultat d'adjudication*.—Mercredi à 2 heures de l'après-midi a eu lieu dans une des salles de la mairie, sous la présidence de M. Desbarbieux, maire, assisté de MM. Brisbout et Clarisse, conseillers municipaux, l'adjudication des travaux de construction des bâtiments pour le service municipal des eaux, (Usine hydraulique et tour du réservoir supérieur). La dépense évaluée est de 22,000 fr., le cautionnement à verser est de 750 fr. Un seul soumissionnaire, M. Marc Dubus, entrepreneur à Croix, s'est présenté. Il a été déclaré adjudicaire avec un rabais de 1 0/0.

Toufflers. — *Médaille coloniale*. — Par décision de M. le ministre de la guerre, la médaille coloniale vient d'être accordée à M. Edmond Deroubaix, résident à Toufflers, pour faits militaires pendant la conquête de l'Algérie.

Hem. — *La mort de M. Leuridan*. — Mercredi, les habitants, et notamment les ouvriers et les petits commerçants, ont mis leur drapeau en berne, en signe de deuil.

Communications

Ne pas confondre. — M. O. Pochon fils, demeurant rue de Flandre, nous fait savoir qu'il n'a rien de commun avec Pierre Pochon, représentant de commerce, demeurant rue Claude Bernard, au Blanc-Seau (Tourcoing) qui a été arrêté pour escroquerie au préjudice de son patron M. Wattier.

« L'ANCIENNE » AU CONCOURS DE SOISSONS. — La société de gymnastique et de jeux athlétiques « l'Ancienne », participera au grand concours qui aura lieu à Soissons les 21 et 22 juin prochain. Les membres honoraires qui voudraient accompagner les sociétaires au concours sont priés d'avertir avant le 18 juin, M. C. Decock, rue Neuve, 10, afin de profiter de la réduction accordée par le chemin de fer.

Pour vous débarrasser des mouches achetez le **« Gobe-Mouches »**, papier très propre, hygiénique, n'ayant aucune odeur. — La feuille 10 centimes. Seul dépôt à Roubaix : Pharmacie Delabaere, rue d'Inkermann, 51.

SOUVENIRS DE 1re COMMUNION à la librairie du *Journal de Roubaix*. 6278

HUILE D'OLIVES SURFINE (garantie pure, non fruitée). En flacons d'origine, cachetés : Ed. Santelli et Cie, Marseille. Le litre, 2,50. Dépôt : Pharmacie Delabaere, 51, rue d'Inkermann. 3020—41550

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Le chemin de fer de Roubaix-Wattrelos à la frontière belge. — La Compagnie du chemin de fer du Nord a fait placarder mercredi un tableau d'offres complémentaires concernant l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains nécessaires à la ligne depuis si longtemps attendue, reliant la gare de Roubaix-Wattrelos à la ligne belge construite depuis cinq ans, et aboutissant à la « Broche-de-Fer », territoire d'Herseaux.

Ecoles communales. — Mutation dans le personnel enseignant. — Par décision, en date du 8 juin, de M. Pierre, inspecteur d'académie, directeur de l'enseignement primaire du Nord, M. Désiré Lussiez a été délégué, à titre de stagiaire, dans les fonctions d'instituteur adjoint à l'école du Touquet, en remplacement de M. Octave Choain.

Un accident. — Mardi, à la suite de la revue des chevaux et voitures, M. Auguste Jubaru, cultivateur, demeurant au hameau du Paradis, s'en retournait chez lui, en compagnie de son domestique, quand ses chevaux, jeunes et ardentes bêtes, firent un écart. Le domestique fut renversé, mais ne reçut pas de blessures. Quant à M. Jubaru, en retenant ses chevaux, il eut deux doigts fortement contusionnés.

LA PUBLICITÉ

Par affiches ou circulaires n'est pas mauvaise ; mais elle dure......

Ce que durent les roses,
L'espace d'un matin......

L'avis, fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur,

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Remise de la réunion du Conseil municipal. — La séance du Conseil municipal, qui devait avoir lieu demain vendredi, est remise à huit jours. Voici en quels termes Monsieur le Maire en informe les membres de l'assemblée communale.

« Monsieur le Conseiller municipal,

» Les travaux et recherches à faire, en vue de réunir les documents nécessaires pour être soumis à la commission internationale des Eaux de l'Epierre, devant laquelle je me trouvais appelé le 13 courant, ne m'ayant pas permis d'instruire les